

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2013

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Adstock tenue le lundi, 3 juin 2013 à 19h30 en la salle du chalet des loisirs du secteur Sainte-Anne-du-Lac, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire René Gosselin, Madame la conseillère Martine Poulin, Messieurs les conseillers Ghislain Vallée, David Blanchette, Denis Marc Gagnon, Michel Rhéaume et Ghislain Jacques,

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire René Gosselin.

Le directeur général et secrétaire-trésorier assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue aux quelque 24 personnes présentes à cette séance.

13-06-123

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Mot de bienvenue;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Procès-verbal : adoption des textes;
5. Dépôt des états financiers au 31 mai 2013;
6. Dépôt des états financiers comparatifs au 31 mai 2013;
7. Autorisation de paiement des dépenses du mois de mai 2013;
8. Avis de motion : projet de règlement numéro 148-13 amendant le règlement numéro 83-07 concernant la circulation des véhicules tout-terrain sur les chemins municipaux;
9. Avis de motion : projet de règlement numéro 149-13, amendant le règlement numéro 29-03, fixant à 550 000 \$ le montant affecté au fonds de roulement;
10. Embauche de monsieur Justin Lessard-Nadeau à titre de coordonnateur des loisirs, de la culture et des relations avec les groupes communautaires;
11. Fondation cardio-montérégienne : participation monétaire à la campagne de souscription;
12. Dossier Maxime Binet : recommandation municipale auprès de la CPTAQ;
13. Dossier John Prus Wieckowski : recommandation municipale auprès de la CPTAQ;
14. Analyses de laboratoire de l'eau potable et des eaux usées : octroi du contrat;
15. Projet de transformation du 2^e étage du manoir Valin : abrogation de la résolution numéro 13-05-096;
16. Adhésion au programme municipal d'aide financière complémentaire au programme de supplément au loyer pour le projet de transformation du 2^e étage du manoir Valin;
17. Réfection du terrain de jeux et du chalet des loisirs du secteur Sainte-Anne-du-Lac : autorisation d'un budget additionnel conditionnel et financement;
18. Autorisation d'installation d'une clôture avec écran visuel autour du terrain du garage municipal du secteur Saint-Méthode et financement du projet;

19. Autorisation d'installation de 2 lumières de rue sur la 1^{ère} Avenue Ouest;
20. Ajout de détecteurs de fumée au centre multifonctionnel : mandat à Chubb Edwards;
21. Autorisation d'achat et d'installation de panneaux acoustiques dans la salle du Centre Adstock;
22. Forage d'un puits artésien : dépôt des soumissions et octroi du contrat;
23. Projet d'acquisition d'une nouvelle camionnette : dépôt des soumissions et octroi du contrat;
24. Remplacement d'un tracteur à pelouse : autorisation d'achat;
25. Achat d'équipements pour le service incendie : autorisation de dépenses;
26. Affaires diverses;
27. Correspondance et rapports;
28. Période de questions;
29. Levée ou ajournement de la séance.

Puisqu'aucun sujet n'est ajouté au point «Affaires diverses»,
Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-06-124

PROCÈS-VERBAL : ADOPTION DES TEXTES

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir reçu, dans les délais prescrits par la loi, les textes du procès-verbal de la séance du mois de mai 2013, ceux-ci soutenant les avoir lus et les déclarants conformes aux discussions,

Il est alors proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,
Et résolu d'approuver les textes tels que présentés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 31 MAI 2013

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose, séance tenante, les états financiers au 31 mai 2013. Chacun des élus reçoit son exemplaire.

Monsieur le maire invite chacun des élus municipaux à prendre connaissance des données inscrites aux états financiers. Advenant des questionnements, lors d'une séance de travail subséquente, les réponses pourront être rendues.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS COMPARATIFS AU 31 MAI 2013

En conformité à la loi, le directeur général/secrétaire-trésorier dépose, séance tenante, les états financiers comparatifs des revenus et dépenses. Ce document porte la date du 31 mai 2013. Chacun des élus reçoit son exemplaire.

13-06-125 **DÉPENSES ET APPROBATION DE PAIEMENT**

Puisque tous les membres du conseil présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et s'en déclarent satisfaits,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,
Appuyé par le conseiller David Blanchette,
Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 417 935.89 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 148-13, AMENDANT LE RÈGLEMENT**
NUMÉRO 83-07, CONCERNANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES TOUT-
TERRAIN SUR LES CHEMINS MUNICIPAUX

MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller David Blanchette qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un règlement portant le numéro 148-13, amendant le règlement numéro 83-07, concernant la circulation des véhicules tout-terrain sur les chemins municipaux.

AVIS DE **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 149-13, AMENDANT LE RÈGLEMENT**
NUMÉRO 29-03, FIXANT À 550 000 \$ LE MONTANT AFFECTÉ AU FONDS DE
ROULEMENT

MOTION

Avis de motion est donné par le conseiller Ghislain Vallée qu'il proposera, lui ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un règlement portant le numéro 149-13, amendant le règlement numéro 29-03, fixant à 550 000 \$ le montant affecté au fonds de roulement.

13-06-126 **EMBAUCHE DE MONSIEUR JUSTIN LESSARD-NADEAU À TITRE DE**
COORDONNATEUR DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DES RELATIONS
AVEC LES GROUPES COMMUNAUTAIRES

ATTENDU le poste laissé vacant par le départ de madame Cathy Poulin;

ATTENDU que la municipalité désire pourvoir le poste de coordonnateur des activités aux services des loisirs, de la culture et des relations avec les groupes communautaires;

ATTENDU que monsieur Justin Lessard-Nadeau a satisfait aux exigences au terme du processus d'embauche;

ATTENDU qu'à notre demande, le bilan de santé nous ayant été transmis par la clinique médicale confirme qu'ils n'ont détecté aucune raison médicale empêchant monsieur Lessard-Nadeau d'occuper ce poste;

ATTENDU que monsieur Lessard-Nadeau est pleinement conscient des contraintes au niveau des horaires que comporte ce poste;

ATTENDU qu'il y a lieu de confirmer Monsieur Lessard-Nadeau dans ses fonctions, lesquelles débuteront le mardi, 25 juin 2013;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller David Blanchette,
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,
Et résolu d'embaucher, à compter du 25 juin 2013, monsieur Justin Lessard-Nadeau à titre de coordonnateur des activités aux services des loisirs, de la culture et des relations avec les groupes communautaires dans le respect des dispositions de la convention collective s'appliquant à ce poste. Au terme de la période d'essai, cet employé deviendra un employé permanent de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-06-127

FONDATION CARDIO-MONTÉRÉGIENNE : PARTICIPATION MONÉTAIRE À LA CAMPAGNE DE SOUSCRIPTION

L'organisme «Fondation Cardio-Montérégienne», organisme donatrice du défibrillateur installé au centre multifonctionnel, s'adresse à la municipalité d'Adstock afin d'obtenir une participation monétaire à leur campagne annuelle de souscription.

À cet égard,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,
Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,
Et résolu d'autoriser la dépense et le paiement d'un montant de 200 \$ en guise de subvention à la campagne de souscription de l'organisme «Fondation Cardio-Montérégienne».

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-06-128

DOSSIER MAXIME BINET : RECOMMANDATION MUNICIPALE AUPRÈS DE LA CPTAQ

ATTENDU que Clément Binet possède une partie du lot 14 du rang 10 au cadastre officiel du canton de Thetford en la municipalité d'Adstock, circonscription foncière de Thetford dont la superficie totale est de 85,22 hectares;

ATTENDU que le Conseil municipal d'Adstock a pris connaissance d'une demande présentée par monsieur Maxime Binet en vertu de la «*Loi sur la protection du territoire et des activités/5v agricoles*» impliquant l'aliénation d'une partie du lot 14 du rang 10 canton de Thetford;

ATTENDU que le demandeur, monsieur Maxime Binet, désire acquérir de monsieur Clément Binet, propriétaire en plus grande étendue, une superficie de 42,61 hectares de la partie du lot 14 du rang 10, canton de Thetford afin d'y construire une résidence;

ATTENDU que l'immeuble visé par la demande est situé dans la zone AV-2 et, qu'en vertu du règlement 115-10 de la Municipalité d'Adstock, il est permis de construire, dans une zone agricole viable, une résidence sur un lot dont la superficie est plus grande que 40,47 hectares;

ATTENDU que toute autorisation recherchée en ladite demande est conforme au règlement de zonage de la municipalité d'Adstock;

ATTENDU que la notion «qu'il n'y a pas ailleurs, sur le territoire de la municipalité, des espaces appropriés disponibles et hors de la zone agricole pour réaliser le projet en question» n'est pas pertinente dans cette demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,

Et résolu ce qui suit :

- d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec que le projet d'aliénation d'une partie du lot 14 du rang 10 au cadastre officiel du canton de Thetford en la municipalité d'Adstock, circonscription foncière de Thetford présenté par monsieur Maxime Binet ne va pas à l'encontre de la réglementation municipale présentement en vigueur;
- que la municipalité d'Adstock acquiesce à toute autorisation recherchée en ladite demande;
- d'informer la CPTAQ que la notion devant être précisée «qu'il n'y a pas ailleurs, sur le territoire de la municipalité, des espaces appropriés disponibles et hors de la zone agricole pour réaliser le projet en question», n'est aucunement pertinente dans cette demande;
- de recommander, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, d'accorder telle autorisation;
- d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier ou son représentant à signer et à acheminer, à qui de droit, tout document pertinent aux fins de ce qui est par les présentes résolu dont, notamment, mais sans limitation, la partie du formulaire de ladite demande constituée des sections 12, 13 et 14 de même que la partie dudit formulaire intitulée «accusé de réception»;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-06-129

DOSSIER JOHN PRUS WIECKWOSKI : RECOMMANDATION MUNICIPALE AUPRÈS DE LA CPTAQ

ATTENDU que le Conseil municipal d'Adstock a pris connaissance d'une demande d'aliénation présentée par monsieur John Prus Wieckwoski en vertu de la «*Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*». La demande consiste en l'aliénation en faveur du demandeur des lots 31D, 32A, 32B du rang 11 et des lots 33A et 33B du rang 12, tous pour le cadastre officiel du canton d'Adstock, en la Municipalité d'Adstock, circonscription foncière de Frontenac;

ATTENDU que la superficie du terrain concerné par ce projet d'acquisition est d'environ 91 hectares (225 acres);

ATTENDU que le demandeur désire acquérir une certaine superficie de terrain afin d'agrandir et de nourrir son cheptel de cerfs rouges;

ATTENDU que l'agrandissement d'une propriété agricole est permis pour des activités agricoles;

ATTENDU que toute autorisation recherchée en ladite demande est conforme au règlement de zonage de la municipalité d'Adstock;

ATTENDU que la notion «qu'il n'y a pas ailleurs, sur le territoire de la municipalité, des espaces appropriés disponibles et hors de la zone agricole pour réaliser le projet en question» n'est pas pertinente dans cette demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu ce qui suit :

- d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec que le projet de monsieur John Prus Wieckowski d'acquérir les lots 31D, 32A, 32B du rang 11 et des lots 33A et 33B du rang 12, tous pour le cadastre officiel du canton d'Adstock en la municipalité d'Adstock, circonscription foncière de Frontenac et tel que décrit à l'annexe de la section 2 de la demande, ne va pas à l'encontre de la réglementation municipale présentement en vigueur;
- que la municipalité d'Adstock acquiesce à toute autorisation recherchée en ladite demande;
- d'informer la CPTAQ que la notion devant être précisée «qu'il n'y a pas ailleurs, sur le territoire de la municipalité, des espaces appropriés disponibles et hors de la zone agricole pour réaliser le projet en question», n'est aucunement pertinente dans cette demande;
- de recommander, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, d'accorder telle autorisation;
- d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier ou son représentant à signer et à acheminer, à qui de droit, tout document pertinent aux fins de ce qui est par les présentes résolu dont, notamment, mais sans limitation, la partie du formulaire de ladite demande constituée des sections 12, 13 et 14 de même que la partie dudit formulaire intitulée «accusé de réception»;

Madame Martine Poulin, conseillère au district numéro 4 n'étant pas d'accord à l'effet d'appuyer cette demande au motif de préservation de la qualité de l'eau du lac Jolicoeur et de la zone de villégiature ceinturant ce lac situé au bas du bassin versant de l'endroit ciblé pour l'élevage des cerfs rouges du demandeur, prie le secrétaire d'assemblée d'inscrire sa dissidence au procès-verbal.

Adopté à la majorité des conseillers.

13-06-130

**ANALYSES DE LABORATOIRE DE L'EAU POTABLE ET DES EAUX USÉES :
OCTROI DU CONTRAT**

ATTENDU les exigences gouvernementales en ce qui concerne les fréquences et les types d'analyse de l'eau potable et de l'eau usée annuellement;

ATTENDU que la municipalité d'Adstock a demandé des prix pour les analyses de laboratoire de l'eau potable et des eaux usées;

ATTENDU qu'en vertu du calendrier d'échantillonnage transmis par le MDDEFP, la municipalité a reçu les offres suivantes pour les frais d'analyse annuels, lesquels frais excluent les taxes applicables :

Laboratoire Biolab	2 471.00 \$
Laboratoire Environnex	2 810.75 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller David Blanchette,

Appuyé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Et résolu de confier au laboratoire «Biolab», conformément à leur proposition datée du 30 avril 2013, les analyses microbiologiques de l'eau potable et des eaux usées.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-06-131

**PROJET DE TRANSFORMATION DU 2^E ÉTAGE DU MANOIR VALIN :
ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 13-05-096**

ATTENDU que la résolution municipale portant le numéro 13-05-096, adoptée lors de la séance ordinaire du 6 mai dernier indiquait que la Fondation «Héritage Valin» était partenaire dans le projet;

ATTENDU qu'il y a lieu d'abroger la susdite résolution, la Fondation «Héritage Valin» n'étant pas partenaire du projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Denis Marc Gagnon,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu d'abroger, à toute fin que de droits, la résolution numéro 13-05-096 adoptée par le conseil de la municipalité d'Adstock le 6 mai 2013 et de la remplacer par la résolution numéro 13-06-132.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-06-132

**ADHÉSION AU PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE
COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER POUR
LE PROJET DE TRANSFORMATION DU 2^E ÉTAGE DU MANOIR VALIN**

Le Groupe de ressources techniques, en partenariat avec la Coopérative de Solidarité Valin, est à élaborer un projet de rénovation du 2^e étage du Manoir Valin qu'il souhaite déposer auprès de la Société d'Habitation du Québec pour s'inscrire au Programme de supplément au Loyer de la Société d'Habitation du Québec.

Préalablement au dépôt, la municipalité doit signifier, par résolution, son engagement à participer au Programme de supplément au Loyer de la Société d'Habitation du Québec.

À cet égard et suite aux discussions,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu d'informer la Société d'Habitation du Québec que la Municipalité d'Adstock participera au Programme de Supplément au Loyer dans le projet d'hébergement de la Coopérative de Solidarité Valin à Adstock et accepte de s'engager, dans une proportion de 10% pendant les cinq (5) premières années, pour au moins 20% des unités de logement prévues au projet et jusqu'à concurrence du nombre d'unités maximal prévues à l'intérieur de la convention d'exploitation.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-06-133

**RÉFECTION DU TERRAIN DE JEUX ET DU CHALET DES LOISIRS DU
SECTEUR SAINTE-ANNE-DU-LAC : AUTORISATION D'UN BUDGET
ADDITIONNEL CONDITIONNEL ET FINANCEMENT**

L'Association des résidents du Lac-du-Huit, gestionnaire des installations de loisirs dans le secteur Sainte-Anne-du-Lac, s'adresse à la municipalité afin d'obtenir une subvention additionnelle de 14 000 \$ pour compléter le financement en vue de présenter le projet de réfection du terrain de jeux et du chalet des loisirs du secteur Sainte-Anne-du-Lac dans le programme de subvention «Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire» du gouvernement fédéral.

Suite aux discussions,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller David Blanchette,

Et résolu d'accorder, conditionnellement à l'acceptation du projet au «Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire» du gouvernement fédéral, un budget additionnel de 14 000 \$ pour compléter le financement du projet de réfection du terrain de jeux et du chalet des loisirs du secteur Sainte-Anne-du-Lac. Dans l'éventualité d'une acceptation au programme, ce montant sera puisé à même le surplus non affecté de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-06-134

AUTORISATION D'INSTALLATION D'UNE CLÔTURE AVEC ÉCRAN VISUEL AUTOUR DU TERRAIN DU GARAGE MUNICIPAL DU SECTEUR SAINT-MÉTHODE ET FINANCEMENT DU PROJET

ATTENDU les doléances soutenues provenant des citoyens habitant à proximité des installations du garage municipal dans le secteur Saint-Méthode concernant l'aspect visuel de l'entreposage sur les lieux;

ATTENDU que ceux-ci prient la municipalité de ceinturer, par une clôture à écran visuel, le pourtour du terrain supportant les activités du garage municipal;

ATTENDU que des soumissions furent demandées à trois (3) fournisseurs en la matière, soient :

➤ Clôture GP Inc.	15 464.14 \$
➤ Les Clôtures JPN Inc.	17 734.89 \$
➤ Clôture Alpha Inc.	18 616.75 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller David Blanchette,

Et résolu d'autoriser, en vertu de leur proposition datée du 17 mai 2013, une dépense de 15 464.14 \$, toutes taxes incluses, et de mandater la firme «Clôture GP Inc.» pour la fourniture et l'installation d'une clôture avec écran visuel de 2,43 mètres de hauteur sur une longueur de 189,83 mètres autour du terrain du garage municipal du secteur Saint-Méthode. Cette dépense sera financée à même le fonds de roulement sur une période de deux (2) ans.

Adopté à l'unanimité des conseillers

13-06-135

AUTORISATION D'INSTALLATION DE DEUX (2) LUMIÈRES DE RUE SUR LA 1^{ÈRE} AVENUE OUEST

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,

Et résolu d'autoriser une dépense d'environ 5 000 \$, toutes taxes incluses, pour la pose de quatre (4) poteaux et de deux (2) lumières de rue sur la 1^{ère} Avenue Ouest entre la rue Sheink et la rue Fortin Nord. Les lampadaires utilisés devront répondre aux normes prescrites en vue de contrer la pollution lumineuse. Cette dépense a été initialement prévue au budget d'opération 2013.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-06-136

**AJOUT DE DÉTECTEURS DE FUMÉE AU CENTRE MULTIFONCTIONNEL :
MANDAT À CHUBB EDWARDS**

ATTENDU que, suite à la visite du préventionniste de la MRC des Appalaches, il fut constaté qu'il y avait absence de détecteurs de fumée dans la bibliothèque;

ATTENDU que le préventionniste nous recommande de remédier à la situation;

ATTENDU que la firme «Chubb Edwards» nous propose, via leur offre de services portant le numéro 21-810-6618 et datée du 29 mai 2013, d'effectuer les correctifs nécessaires;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu de confier, à la firme «Chubb Edwards» pour un montant d'environ 3 500 \$, taxes incluses, en vertu de leur offre de services portant le numéro 21-810-6618 et datée du 29 mai 2013, le mandat d'installer les détecteurs de fumée manquant à l'intérieur de la bibliothèque conformément à la recommandation du préventionniste en matière d'incendie de la MRC des Appalaches.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-06-137

**AUTORISATION D'ACHAT ET D'INSTALLATION DE PANNEAUX
ACOUSTIQUES DANS LA SALLE DU CENTRE ADSTOCK**

ATTENDU qu'afin de contrer le problème d'écho dans la salle du centre Adstock, il y a lieu d'installer des panneaux acoustiques;

ATTENDU que des soumissions furent demandées à deux (2) fournisseurs en la matière, lesquels nous soumettent les offres suivantes :

- | | |
|-----------------------------------|--------------|
| ➤ DSF Ltée. | 27 800.00 \$ |
| ➤ Solutions Acoustiques 2012 Inc. | 24 985.00 \$ |

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume,

Appuyé par le conseiller David Blanchette,

Et résolu d'autoriser, en vertu de la proposition présentée par la firme «Solution Acoustiques 2012 Inc.» datée du 29 mai 2013 portant le numéro SA2905-01, une dépense d'environ 24 985.00 \$, toutes taxes incluses, pour la fourniture et l'installation de panneaux acoustiques dans la salle du Centre Adstock. Cette dépense a été préalablement prévue au budget d'opération 2013 de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-06-138

**FORAGE D'UN Puits ARTÉSIEN : DÉPÔT DES SOUMISSIONS ET OCTROI DU
CONTRAT**

Suite à notre appel d'offres sur invitation concernant le forage d'un puits artésien pour le centre intergénérationnel du secteur Sacré-Cœur-de-Marie, à l'ouverture des soumissions, les firmes «Les Forages Nelson Gagné Inc.» et «F. Lapointe & fils Inc.» ont déposé des soumissions conformes à l'appel d'offres dans les délais prévus. Celles-ci nous proposent de réaliser les travaux selon les prix soumis suivants, lesquels comprennent toutes les taxes applicables :

SOUSSIONNAIRES	PRIX
Les Forages Nelson Gagné Inc.	17 911.96 \$
F. Lapointe & fils Inc.	29 583.07 \$

Suite à l'analyse des soumissions,
Il est proposé par le conseiller Ghislain Vallée,
Appuyé par le conseiller Ghislain Jacques,
Et résolu d'octroyer le contrat de forage d'un puits artésien pour le centre intergénérationnel du secteur Sacré-Cœur-de-Marie à la firme «Les Forages Nelson Gagné Inc.» au prix de 17 911.96 \$, taxes applicables incluses. Cette dépense fait partie intégrante du projet de construction du centre communautaire intergénérationnel dans le secteur Sacré-Cœur-de-Marie.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-06-139

PROJET D'ACQUISITION D'UNE NOUVELLE CAMIONNETTE : DÉPÔT DES SOUMISSIONS ET OCTROI DU CONTRAT

Suite à notre appel d'offres sur invitation concernant l'acquisition d'une nouvelle camionnette, à l'ouverture des soumissions, les firmes «Succès Ford», «Fecteau Ford Inc.» et «Cliche Auto Ford» ont déposé leur soumission conforme à notre devis d'appel d'offres dans les délais prévus.

Pour une camionnette neuve de l'année 2013 de modèle Ford F-150 XLT, les prix soumis, taxes incluses, sont les suivants :

- Succès Ford 28 623.03 \$
- Fecteau Ford Inc. 26 441.95 \$
- Cliche Auto Ford 24 626.50 \$

Suite à l'analyse des soumissions,
Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,
Et résolu, conformément à la loi, de retenir le plus bas soumissionnaire conforme, c'est-à-dire la soumission présentée par la firme «Cliche Auto Ford» pour une camionnette neuve de l'année 2013 de modèle Ford F-150 XLT au prix de 24 626.50 \$ taxes applicables incluses. Cette dépense sera financée à même le fonds de roulement sur une période de cinq (5) ans.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-06-140

PROJET D'ACQUISITION D'UN TRACTEUR À PELOUSE

Le tracteur à pelouse Husqvarna du service de la voirie a atteint la fin de sa vie utile et il y a lieu de le remplacer,

À cet égard,

Il est proposé par le conseiller Ghislain Jacques,
Appuyé par le conseiller Ghislain Vallée,
Et résolu d'autoriser une dépense de 3 967.00 \$, toutes taxes incluses pour l'achat et le paiement d'un nouveau tracteur à pelouse de modèle GTH 26V52 LS de marque Husqvarna. Cet équipement proviendra du dépositaire Mario Dubreuil Enr. du secteur Saint-Méthode. Cette dépense sera financée à même le budget 2013 en lieu et place du projet d'achat d'un balai-tasseur.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

13-06-141

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR LE SERVICE INCENDIE : AUTORISATION DE DÉPENSES

ATTENDU que le directeur du service incendie de la brigade du secteur Saint-Méthode demande à la municipalité d'Adstock de remplacer deux (2) habits de combat et de procéder à l'acquisition de divers équipements pour son service;

ATTENDU que pour ce faire, des soumissions furent demandées à trois (3) fournisseurs en la matière;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu d'autoriser, en vertu de la soumission présentée par la firme «CMP Mayer Inc.», portant le numéro 5811 et datée du 25 avril 2013, une dépense et le paiement d'un montant de 4 863.44 \$, taxes applicables incluses, pour l'achat de deux (2) habits de combat et de divers équipements pour le service incendie du secteur Saint-Méthode. Cette dépense a été préalablement prévue au budget d'opération 2013 de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

AFFAIRES DIVERSES

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

CORRESPONDANCE ET RAPPORTS

Les correspondances et les rapports reçus au cours du dernier mois furent transférés électroniquement et/ou présentés aux élus lors d'une séance de travail et/ou préparatoire au conseil municipal.

INFORMATIONS MUNICIPALES

F1) Prochaine séance ordinaire du conseil : mardi, 2 juillet 2013, 19h30 en la salle du soubassement de l'Église du secteur Saint-Daniel;

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les contribuables, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets. Séance tenante, les réponses sont rendues.

13-06-142

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume,

Et résolu de lever la séance à 20h05.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

Le directeur général/
secrétaire-trésorier

René Gosselin

Jean-Rock Turgeon

jrt